

CORPORATION MUNICIPALE DE PIEDMONT

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 8 septembre 2026 à 19h00, à l'hôtel de ville de la Municipalité de Piedmont, la demande de dérogation mineure à la réglementation suivante sera entendue:

765 boulevard des Laurentides - lot 3 589 343

Nature : Cases de stationnement

Une décision favorable du conseil aura pour effet de rendre conforme :

- *3 cases de stationnement hors rue manquantes sur le terrain alors que l'article 5.10.1 du règlement de zonage 932-25 prévoit que des cases de stationnement supplémentaires doivent être aménagées en quantité correspondant en la différence entre le nombre minimal de cases de stationnement prescrit à ce règlement pour le nouvel usage et celui prescrit pour l'usage remplacé;*

Quiconque est intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de l'assemblée qui aura lieu le 8 septembre 2026 à compter de dix-neuf heures (19 h 00) dans la salle de l'hôtel de ville située au 670, rue Principale à Piedmont ou en transmettant, avant le 2 septembre 2026 à 13 heures, ses commentaires par écrit à l'adresse courriel suivante croy@piedmont.ca.

Donné à Piedmont, ce 18^e jour du mois d'août 2026.



Carl De Montigny
Directeur général et greffier-trésorier adjoint